

EXAMENS D'ADMISSION DANS LES GYMNASES VAUDOIS SESSION DE MAI 2017

HORAIRES ET DIRECTIVES AUX CANDIDATS – EXAMENS ÉCRITS

Dates des examens et horaires

Les examens écrits ont une durée de 180 minutes et se déroulent dans la salle omnisports (voir plan de situation). Ils débutent à l'heure précise aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.

Attention : les candidats doivent impérativement arriver au minimum 15 minutes avant le début de l'examen, afin d'effectuer les formalités (contrôle d'identité, placement dans la salle, etc.).

Dates Horaire	École de culture générale École de commerce Maturité prof. intégrée	École de culture générale	École de maturité	
	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
Mercredi 26 avril 2017 de 13h30 à 16h30	L2 ALLEMAND	L2 ALLEMAND ITALIEN	L2 ALLEMAND	L2 ALLEMAND ITALIEN
Judi 27 avril 2017 de 13h30 à 16h30	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS
Vendredi 28 avril 2017 de 13h30 à 16h30	MATHS	MATHS	MATHS	MATHS
Lundi 1 ^{er} mai 2017 de 13h30 à 16h30	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS LATIN *
Mardi 2 mai 2017 de 13h30 à 16h30	---	---	OPTION SPÉCIFIQUE *	OPTION SPÉCIFIQUE *
Mercredi 3 mai 2017 de 13h30 à 16h30	---	SCIENCES EXP	---	CHIMIE PHYSIQUE <i>Disciplines fondamentales</i>

Attention

* Les épreuves d'arts visuels (2^e année) se déroulent dans la salle 702 du bâtiment B20, les épreuves de latin (oral, 1^{re} et 2^e année) et de grec (oral, 2^e année) se déroulent dans la salle 311 du bâtiment B16 et les épreuves de musique (oral, 2^e année) se déroulent dans la salle 712 du bâtiment B20 (voir plan de situation).

Déroulement

- Les épreuves des examens écrits se déroulent dans la salle omnisports du 26 avril au 3 mai 2017. L'ouverture des portes a lieu 30 minutes avant le début de l'épreuve. Les candidats doivent impérativement arriver au minimum 15 minutes avant le début de l'examen, afin d'effectuer les formalités (contrôle d'identité, placement dans la salle, etc.).
- Avant chaque épreuve, le candidat doit prendre connaissance de la place qui lui a été attribuée sur les listes affichées à l'entrée des salles.
- En salle d'examen, seuls le matériel, les manuels ou documents autorisés ont leur place. Par conséquent, les serviettes, sacs, plumiers, trousse ou autres sachets ne sont pas autorisés et doivent être déposés dans la zone prévue à cet effet. Les vestes doivent également être déposées au même endroit (la salle omnisports peut être fraîche, prévoir un pull chaud). La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel.
- Une fois dans la salle, le candidat rejoint sa place et dépose sur sa table **une pièce d'identité** ainsi que les affaires autorisées et indispensables à l'examen écrit du jour.
- Le candidat n'est pas autorisé à ouvrir le dossier d'examen avant que le surveillant responsable ne donne le signal du début de l'épreuve.
- Durant l'épreuve, seules les feuilles fournies par le gymnase peuvent être utilisées pour la rédaction. Les candidats écrivent à l'encre bleue ou noire, l'usage du crayon étant interdit. En cas de manque de feuilles, le candidat lève la main de manière à ce que le surveillant puisse lui en fournir.
- À la fin de l'épreuve, le candidat rassemble ses feuilles de copie, les ordonne, les numérote au besoin et y joint les feuilles de brouillon utilisées. Il glisse ensuite le tout, feuilles de données comprises, dans le dossier d'examen. Les feuilles non utilisées restent sur la table. Le candidat lève ensuite la main afin que le surveillant vienne retirer son dossier d'examen. Une fois cette opération accomplie, le candidat peut ranger sa place de travail, emporter son matériel et ses débris, et quitter en silence la salle d'examen.

Matériel autorisé

- À l'exception des instruments habituels (règle, compas, équerre, stylo ou plume, etc.), seul le matériel explicitement mentionné est admis.
- La liste du matériel et des documents autorisés est donnée dans la brochure des examens d'admission avec le programme de chaque discipline. Cette brochure est remise à chaque candidat avec la confirmation d'inscription, et peut également être consultée sur le site internet du gymnase Auguste Piccard (www.auguste-piccard.ch).
- Pour l'examen écrit de français, le candidat doit être muni d'un exemplaire personnel d'un dictionnaire usuel de la langue française (*Petit Robert I* ou *Petit Larousse*).
- En cas d'oubli, aucun matériel de remplacement (dictionnaires, calculatrices, etc.) n'est mis à disposition.

Troubles dys

Les demandes d'aménagement pour troubles dys (dysorthographe, dyslexie, etc.) doivent être accompagnés d'un certificat médical récent (ou d'un bilan logopédique récent), et annexées au formulaire d'inscription (délai : 31 janvier 2017). Aucune demande reçue après le délai d'inscription ne pourra être prise en considération. En principe un tiers-temps supplémentaire est octroyé en cas de trouble dys.

Montres, téléphone portable ou autre appareil assimilé

Les montres sont interdites dans la salle d'examen (une horloge bien visible est à disposition). Par ailleurs, le téléphone portable ou autre appareil assimilé doit être éteint et déposé avec les affaires du candidat ou de la candidate dans la zone prévue à cet effet. Le non respect de cette règle est assimilé à de la fraude.

Collation et passage aux toilettes

Le candidat est autorisé à consommer, en silence, une légère collation. Il prendra garde à mesurer sa consommation de boissons de manière à éviter un passage aux toilettes. En principe, aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place durant l'examen.

Arrivée tardive

Les candidats ne seront pas autorisés à entrer dans la salle d'examen après 13h30.

Maladie et absence

Les candidats qui se présentent à une épreuve écrite ou orale sont censés être en état de la subir. Ils ne peuvent pas, après coup, invoquer un mauvais état de santé (même attesté par un certificat médical) pour demander l'annulation ou la modification d'un résultat.

Les candidats qui ne se présentent pas à l'un ou l'autre des examens doivent aviser immédiatement la direction au +41 21 557 84 84 et produire un certificat médical daté du jour. La direction du gymnase Auguste Piccard statue ensuite sur ces cas.

Tricherie, fraude

Un candidat surpris en flagrant délit de tricherie est immédiatement exclu pour le reste de l'épreuve. Toute fraude entraîne la note 1.0 dans l'épreuve où elle se produit. En outre, le candidat qui a eu recours à des moyens frauduleux (en particulier qui a utilisé un instrument de travail non autorisé) peut être renvoyé de la session d'examens par décision de la direction. L'échec est alors prononcé.

Résultats des examens écrits

Les résultats des examens écrits sont envoyés par courrier aux candidats dans les 10 jours qui suivent la fin des épreuves écrites. Aucun résultat n'est communiqué oralement.

Renseignements complémentaires

Les modalités concernant les notes et les règlements des examens sont à consulter dans la brochure des examens d'admission. Par ailleurs, une séance d'information destinée aux candidats et à leurs parents est organisée le jeudi 6 avril 2017 à l'aula des Cèdres, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne (à

17h30 pour les candidats à une admission en 1^{re} année de l'École de culture générale ou de l'École de commerce, à 18h15 pour tous les autres candidats).

Plan de situation

